



MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bienvenue en Polynésie



Guide d'accueil 2025

I. Votre DELEGATION

<https://actionsociale.finances.gouv.fr/sites/actionsociale/pages-hors-navigation/je-recherche-ma-delegation-depar/987-polynesie-francaise.html>

Délégué Local de l'Action Sociale
Immeuble Papeava Fare Ute
40.54.30.40 – 89.410.240
actionsociale987@finances.gouv.fr

Assistante de Service Social
Haut-Commissariat
Rue Dumont d'Urville
40.46.85.07 – 89.43.01.65

Médecin de Prévention
Cabinet médical des Affaires Maritimes
Motu Uta
87.72.71.51
medecinpreventionfinancespf@gmail.com

Psychologue
Immeuble Fanomai Faaa
87.74.46.35

Le CONSEIL LOCAL de L'ACTION SOCIALE (CLAS)

Président : Directeur régional des douanes

Représentants du personnel :

- 3 sièges SOLIDAIRES
- 2 sièges FO

Correspondants sociaux

Direction régionale des douanes
89.79.58.46

Direction des finances publiques
40.46.70.06

Délégué Oeuvre Orphelins des Douanes (ODOD)
40.54.30.49

II. Les PRESTATIONS d'action sociale





RESTAURATION

L'aide à la restauration est déclinée en Polynésie à travers le Titre Restaurant dématérialisé Pass Tama'a. Avec ce TR qui fonctionne sur smartphone via une application numérique il est possible de déjeuner sur place ou de commander son repas à distance. La valeur faciale du TR polynésien est de 750 fcp.

Pour adhérer au dispositif financé à 50 % par le SG-MEF contactez la déléguée.



**PASS
TAMA'A**



LOGEMENT

Les aides et prêts de l'Action Sociale Finances Logement sont accessibles selon conditions de ressources. Celles ci sont calculées sur la base de vos revenus désindexés.

Le dépôt des dossiers s'effectue directement en ligne sur le site <https://www.asfl.finances.gouv.fr/> et la déléguée est à votre disposition pour vous aider à vérifier vos conditions d'éligibilités spécifiques aux COM.



FAMILLE ENFANCE



APOM - Aide à la Parentalité Outre-Mer

L'APOM est une prestation spécifiquement adressée aux agents des DROM et des COM. Il s'agit d'une aide financière, sous conditions de ressources, versée directement aux agents pour financer les dépenses de garde ou de soutien scolaire de leur(s) enfant(s) âgé(s) de 6 à 14 ans révolus, (17 ans révolus pour les enfants de familles monoparentales ou porteurs de handicap), dans la limite d'un plafond de 500 € par an et par enfant. Cette aide se substitue à l'aide versée en métropole sous forme de CESU.

CHEQUE SPORT FINANCES

Le Chèque Sport Finances est une aide financière qui s'adresse aux agents, parents d'enfants âgés de 12 à 17 ans révolus.

Cette aide versée sous la forme d'un chèque permet de régler les dépenses liées aux activités physiques et sportives des adolescents.

Le bénéfice du Chèque Sport Finances de 50 ou 80 € est soumis à conditions de ressources.

Pour les agents actifs ou retraités des départements ou collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM), les conditions sont appréciées après abattement de 30 % sur le RFR.



VACANCES LOISIRS



VACANCES LOISIRS

L'Action Sociale Finances Vacances participe aux colonies de vacances organisées localement pour les enfants âgés de 6 à 12 ans et les adolescents âgés de 13 à 17 ans.

Pendant les vacances d'été et de fin d'année, des séjours enfants sont organisés sur l'île de Moorea.

III. Les ACTIONS locales



Les actions locales sont discutées et programmées par les membres du CDAS/CLAS en fonction du budget alloué chaque année.

Votre déléguée propose, conçoit et met en œuvre les actions locales annuelles votées en CDAS/CLAS

De manière générale elle participe à la mise en œuvre des prestations de l'action sociale ministérielle dans votre région. Elle assure notamment le secrétariat et la préparation des réunions du CDAS/CLAS, appuie le Président de CDAS/CLAS dans l'animation du dialogue social et est le point de contact des services locaux et des agents dont elle assure la bonne information quant aux prestations.

Le programme annuel d'actions locales et toutes les activités disponibles dans votre département sont déclinés sur la plaquette jointe en annexe de ce guide.



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL



Votre assistante de service social, effectue des permanences :

- à la DFIP tous les mardi matin, bureau au 3ème étage dans la cafétéria
- à la Douane tous les mardi après-midi dans le bureau attenant à la salle de la formation professionnelle

Elle reste disponible au sein du Haut-Commissariat, Bâtiment situé rue Dumont d'Urville

En cas de besoin, elle peut se déplacer à votre domicile.



AIDE FINANCIÈRE

Les agents confrontés à de graves difficultés financières peuvent bénéficier, dans le cadre d'un accompagnement par le service social, d'une aide pécuniaire ou d'un prêt social.

En complément de ce dispositif, et dans le cas de situations de grande détresse, un dispositif d'aide alimentaire d'urgence peut être mis en œuvre par le service social. Les demandes d'aide pécuniaire sont instruites par votre assistante de service social.



COUVERTURE MALADIE



SECURITE SOCIALE

Les dossiers de sécurité sociale des agents de Polynésie sont gérés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne.



COMPLEMENTAIRE SANTE

Il n'y a pas de référent MGEFI en Polynésie. Le service Contrats Spécifiques de la MGEFI est dédié aux agents des DOM-COM. Toute demande d'informations relatives à votre contrat d'adhérent est à adresser à contratspecifiques@mgefi.fr.



Pour plus d'informations rendez vous
sur le portail de l'action sociale
du ministère de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté Industrielle et Numérique
<https://actionsociale.finances.gouv.fr>

Qui contacter ?

Déléguée Locale de l'Action Sociale

actionsociale987@finances.gouv.fr

Délégation Locale de l'Action Sociale de Polynésie

2ème étage Immeuble Papeava – Fare Ute - Papeete

40 54 30 40 – 89 410 240